



Des porteurs qui deviennent commis!

## UN MOYEN ATTRAYANT ET SÛR DE FAIRE UNE BELLE CARRIÈRE

L'ampleur et la valeur des cours dispensés garantissent que les lauréats de cet enseignement possèdent, en plus d'une formation professionnelle très sérieuse, une formation classique au moins égale à celle des élèves diplômés des écoles moyennes.

Cette formation s'étend sur trois années.

Pendant les deux premières, le porteur d'avis, tout en assurant son service, suit des cours par correspondance, qui sont complétés par des séances orales de répétition.

L'élève de la troisième année d'études est retiré de ses fonctions normales et suit, oralement, pendant quatre jours par semaine, des cours classiques et professionnels, dans un des six centres d'écolage installés sur le réseau. Cet enseignement théorique est doublé d'un écolage pratique en gare, dispensé à raison de deux jours par semaine.

Une épreuve finale, organisée par la Commission des examens, clôture les cours de la troisième année d'études. Les lauréats deviennent d'excellents agents commis ou gardes, dont les chefs immédiats apprécient la formation, le travail et la reconnaissance.

Par voie de concours, les commis ont accès aux emplois de rédacteur,

sous-chef de gare, chef de gare, dessinateur, aide-comptable, comptable, etc.

Quant aux gardes, ils peuvent devenir chefs gardes et chefs gardes contrôleurs, ou changer de filiale en participant aux concours pour les grades administratifs de rédacteur, dessinateur ou comptable.

Pour pouvoir participer à la prochaine épreuve de recrutement — elle est d'ailleurs annoncée par voie d'affiches dans les gares — le candidat à l'emploi de porteur d'avis doit :

- 1) Etre de nationalité belge ;
- 2) Etre né entre le 1<sup>er</sup> septembre 1940 et le 31 décembre 1943 inclus ;
- 3) Etre porteur au moins du certificat d'études primaires et avoir satisfait à la loi sur l'obligation scolaire.

Les demandes de participation au concours doivent être adressées au plus tard le 8 septembre 1957 à la Société nationale des Chemins de fer belges, Direction du Personnel et des Services sociaux, bureau 51-14, 76, rue Belliard, à Bruxelles, qui enverra aux candidats un accusé de réception accompagné d'un exemplaire du règlement-programme du concours.

**B**ON nombre de parents pensent que l'emploi de porteur d'avis est l'un des plus modestes de la Société, mais ils ne savent pas que cet emploi est le premier échelon d'une très belle carrière.

En effet, recrutés très jeunes (de 14 à 17 ans), nos sympathiques porteurs d'avis, tout en étant chargés de la remise des colis et des avis urgents, sont initiés aux différentes tâches des services de l'exploitation et sont admis, dès leur entrée en fonction, comme élèves d'un écolage spécialement instauré à leur intention.

## GRAND CONCOURS POUR LES ENFANTS

Ceci s'adresse aux enfants qui n'ont pas plus de quatorze ans.

Regardez bien la page de dessins ci-contre ; elle représente des enfants sur le chemin de l'école. Les légendes imprimées en dessous des sept premiers dessins sont incomplètes. Essayez de trouver les mots

qui manquent, *recopiez* vos réponses et envoyez-les à *Le Rail*, 76, rue Belliard, Bruxelles, avant le 15 septembre. Tous ceux qui répondront bien recevront une récompense.

N'oubliez pas d'indiquer clairement votre nom, votre prénom, votre âge, votre adresse et le numéro du carnet médical de vos parents.